

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

REFERENCE : 2016/DJML/ATE/A006

1

APPEL D'OFFRES 2016 DANS LE CADRE DE L'ACTION « INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES » PILOTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI

CAHIER DES CHARGES

CONSEILS EN IMAGE ET BIEN ETRE – APPEL D'OFFRE N°6

ATELIER « MON IMAGE PROFESSIONNELLE »

Date limite de réception des offres : Vendredi 17 juin 2016

LES APPELS D'OFFRES SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES DEPUIS LE SITE DE L'ACSD

[HTTP://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR](http://www.centres-sociaux-douai.fr)



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

2

➤ CADRE DE REFERENCE

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre du Programme Opérationnel National (PON) pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) porté par l'Union Européenne et plus particulièrement par le Fonds Social Européen (FSE).

Celui-ci vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans emploi, et ne suivant ni études ni formation (NEET)¹, résidant dans les régions éligibles et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée) qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi, afin de leur proposer un accompagnement personnalisé d'une durée de 4 à 6 mois, dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage ou un stage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'ACSD a fait le choix de proposer, en plus de l'accompagnement individuel du jeune, des ateliers collectifs innovants visant à développer l'autonomie, la mobilité physique et professionnelle, à valoriser les compétences et à renforcer l'estime de soi afin de lever les freins d'accès à l'emploi et/ou la formation.

➤ LE PROJET

Cette opération, déployée sur l'ensemble du territoire du Douaisis, au travers de ses 5 centres sociaux vise à intégrer 90 jeunes sur une durée de 18 mois.

Les objectifs visés sont les suivants :

- La levée des freins d'accès à l'emploi,
- L'accompagnement dans le parcours d'insertion, qu'il s'agisse de la définition d'un projet professionnel, d'accompagnement dans les démarches liées à l'accès à la formation, ou de démarches d'accès à l'emploi,
- La rencontre entre les jeunes et le monde du travail, sous différentes formes
- Amener les jeunes NEET à connaître et respecter les règles de savoir-être afférents au monde du travail,
- Le respect de l'engagement du participant,
- Apporter une adéquation entre les compétences, ainsi que les talents des participants, et les nouveaux métiers ou nouvelles filières en cours de développement :
 - ✓ Développer la mobilité physique et professionnelle des jeunes NEET,
 - ✓ Valoriser les compétences « cachées » des participants,
 - ✓ Renforcer l'estime de soi
 - ✓ Sensibiliser les participants aux différents usages et conditions du monde du travail.

¹ Neither in Employment nor in education or training

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

3

➤ LES OBJECTIFS GENERAUX

Les jeunes en ruptures scolaires et/ou familiale ont développé une vision négative d'eux-mêmes. Les questions de reconnaissance identitaire représentent un enjeu important pour se projeter dans un avenir professionnel. L'objectif est de favoriser la reconstruction chez ces jeunes, d'une vision positive et ouvrir des perspectives de réussite par la (re) valorisation de l'image de soi, le renforcement de la confiance en soi et de leurs potentiels lors de démarches professionnelles et personnelles.

➤ LE PUBLIC VISE

Les jeunes ayant intégrés l'opération IEJ. Le Conseiller en Insertion Professionnelle en charge de l'accompagnement des jeunes, orientera vers les ateliers en fonction des besoins exprimés et après une phase de diagnostic établi en amont.

➤ LES OBJECTIFS

Il s'agira de mettre en place un atelier sur l'image de soi et l'image professionnelle dont les objectifs sont :

- Contribuer à la (re) valorisation de l'image de soi (en tirant partie de ses atouts physiques)
- Promouvoir l'hygiène corporelle et le bien-être
- Faciliter l'insertion socio professionnelle (renforcer leur assurance lors de leurs démarches socio-professionnelles)
- Mobiliser le désir de prendre soin de soi
- Cerner, comprendre et décoder les messages induits par notre image

➤ CALENDRIER PREVISIONNEL

Il est prévu 3 vagues d'entrées de jeunes dans le dispositif, d'une durée de 4 à 6 mois chacune, du 1^{er} juin 2016 au 31 Décembre 2017. (30 jeunes accompagnés par session)

L'accompagnement des jeunes dure entre 4 à 6 mois. Le prestataire aura en charge un groupe de 10 stagiaires maximum (3 à minima) pour un **nombre total de 30 Heures sur 2016**. Le nombre d'heures prévu en ateliers collectifs et en entretiens individuels sera déterminé en fonction des problématiques et des profils des participants. Les ateliers devront débuter en juillet. Un calendrier prévisionnel sera mis en place avec le prestataire retenu et l'équipe (AILE et CIP) lors d'une réunion de préparation qui se déroulera après la signature du contrat.

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

Le prestataire organisera l'atelier en coordination avec l'équipe de l'ACSD et avec le conseiller en insertion professionnelle : contenus, objectifs, dates, lieux.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à assurer l'ensemble de la prestation, il veille au bon déroulement de celle-ci et rendra compte régulièrement à l'équipe de l'avancée du projet.

4

➤ RESULTATS ATTENDUS A L'ISSUE DE L'ACTION

- Parvenir à une démarche autonome dans la prise en compte de leur bien-être physique et social.
- La participation à une action collective permettant de rompre avec l'isolement et de favoriser le développement personnel
- Ce module devra fournir à chaque participant les bases essentielles pour mettre en valeur sa propre image qui permettra de véhiculer confiance en lui (elle), assurance et dynamisme.
- Un changement dans l'apparence et l'attitude générale des participants dans leurs futures démarches d'accès à l'emploi ou à la formation.

➤ INDICATEURS D'EVALUATION

Qualitatifs

- Le degré de satisfaction du jeune
- L'implication du jeune aux activités proposées

Sommatifs

- Le nombre de jeunes présents sur l'atelier (l'émargement faisant foi)

➤ MODALITES FINANCIERES

Pour réaliser l'action décrite ci-dessus, le candidat indiquera dans sa réponse le montant détaillé de la prestation proposée, notamment le coût par heure d'intervention et le coût forfaitaire total pour les 30 Heures.

Il est à noter que le prestataire doit prévoir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement des ateliers et/ou inclure le montant prévu pour l'achat de matériels pédagogiques dans son devis. (Aucun frais ne pourra être engagé par l'ACSD pour du matériel pédagogique après la signature du contrat)

Ce présent marché est valable 6 mois et est reconductible par période de 6 mois. La reconduction de l'action d'une session sur l'autre se fera en fonction de l'atteinte des résultats attendus et sous réserve de la remise d'un bilan par session (étudié en comité de suivi) et de l'aptitude à réajuster la prestation si nécessaire.

Le règlement de la prestation se fera à l'issue de l'exécution de l'opération intégrant tous les

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

rendus des bilans et sur production d'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée. Ce règlement est conditionné par la réalisation effective des objectifs visés et son montant s'effectuera au prorata du service fait.

➤ ASSURANCES

Le titulaire du marché devra fournir, au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de notification du marché, une attestation d'assurance (à jour de cotisations) couvrant les risques liés à son activité.

➤ MOYENS

- Mise à disposition d'une salle, de matériel (tables, chaises, etc.)
- Les prestataires peuvent être amenés à se déplacer dans les différents centres sociaux
- Un conseiller en insertion professionnelle et des animateurs d'insertion et de lutte contre les exclusions (AILE) qui auront pour tâche la programmation des différents ateliers, la mobilisation des jeunes, l'évaluation en fin de programme en individuel avec les jeunes et en groupe avec l'intervenant.

➤ SUIVI DU PROJET

- Pour chacune des interventions, une feuille de présence sera signée par l'ensemble des participants, l'intervenant, le conseiller en insertion professionnelle et/ou un AILE présent
- La mise en place d'une fiche navette des différents modules suivis par le jeune pour le positionnement sur un atelier
- La valorisation des temps d'intervention du prestataire lors du bilan final de l'action.

➤ CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des offres porteront essentiellement sur les points suivants :

- La pertinence et l'adéquation des offres proposées au regard du contenu du cahier des charges : 25%
- Le prix de la prestation : 25%
- le candidat justifiera dans son offre ses compétences et savoir-faire dans le domaine visé avec des publics en difficulté d'insertion et dans sa capacité à animer un groupe : 20%
- Moyens pédagogiques et d'évaluation mis en œuvre, les méthodes actives et le caractère innovant du projet seront privilégiés : 15 %
- L'adaptabilité du

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

prestataire : Pouvoir s'adapter aux différentes situations et aux différents profils : 15 %

➤ PARTICIPATION DU FSE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE

- Le prestataire s'engage à afficher les logos de l'Union Européenne exigés téléchargeable à cette adresse :

<http://www.emploi.gouv.fr/contenus/information-et-publicite-fonds-social-europeen-fse>

- Il s'assure que les participants ont été explicitement informés du soutien de l'IEJ assuré par des fonds du FSE et la dotation spéciale pour l'IEJ (règlement FSE n°1304/13 article 20).

- Tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération IEJ, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention indiquant que l'opération a bénéficié de l'IEJ.

➤ RESILIATION DU MANDATEMENT

En cas de non-respect des obligations contractuelles du prestataire, l'ACSD se réserve le droit de résilier le mandatement aux torts exclusifs du titulaire et sous la forme suivante :

- Le commanditaire adresse au titulaire un courrier recommandé annonçant son intention.
- Le titulaire dispose d'un délai de 15 jours, à compter de sa réception, pour formuler ses observations.
- A l'expiration de ce délai et, si les observations éventuelles sont jugées non recevables par le commanditaire, celui-ci pourra prononcer, à titre définitif, la résiliation du marché, aux frais et risques du titulaire.
- La date de prise d'effet de la résiliation sera fixée par lettre recommandée avec accusé de réception.

6

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

➤ MODALITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

Chaque candidat devra transmettre une proposition complète avant le vendredi 17 juin 2016 par courriel à iej@centres-sociaux-douai.fr

Ou envoyer par courrier à l'adresse : ACSD, 84 Rue Charles Monsarrat BP 90212 – 59503 Douai Cedex

A l'attention de : Monsieur Lenotte

7

La sélection sera réalisée dans les 15 jours qui suivront la date de dépôts des candidatures. Celle-ci sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la mise en concurrence et étudiée par les instances de l'ACSD en comité de sélection qui aura lieu le 23 Juin 2016.

Un accusé de réception de complétude du dossier sera notifié dans un délai de 48 heures.

Les pièces constitutives au dépôt de chaque candidature sont les suivantes :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires,
- Une lettre d'engagement liée au respect des contraintes et obligations imposées par le Fonds Social Européen et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes spécifiant les justificatifs à fournir en fin de prestation
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action dans le respect du cahier des charges,
- Le (ou les CV) de (s) intervenant(s) affecté (s) à l'action,
- 1 devis
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre